

Filière gestion publique :

CAPL du 06 décembre 2010 :

mouvement au 1^{er} janvier 2011



Déclaration liminaire

Emplois, salaires, retraites telles sont les revendications portées par les salariés du public comme du privé ces derniers mois. Malgré le passage en force du gouvernement sur la contre-réforme des retraites, la volonté reste intacte chez les personnels de poursuivre la mobilisation et l'action, pour imposer la prise en compte de leurs revendications.

La CGT Finances Publiques réaffirme son opposition à la loi organisant un nouveau recul tout aussi inacceptable que les précédents s'agissant du droit à la retraite. Alors que le gouvernement nous a asséné sur tous les tons que sa "réforme" allait tout résoudre, voilà qu'il programme une réforme "systémique" pour 2013, la retraite par points ou par comptes notionnels, c'est à dire la fin des régimes de retraite par répartition comme la fin des régimes spéciaux.

La CGT Finances Publiques condamne la proposition de réforme systémique ou de retraites "par points" qui entérinerait :

- La remise en cause du Code des Pensions,
- La fin du calcul de la pension sur les six derniers mois dans le public et sur les 25 meilleures années dans le privé mais sur toute la carrière,
- La baisse du niveau des pensions,
- L'absence de solidarité intergénérationnelle et entre les salariés.

D'autres propositions existent qui tiennent compte notamment du parcours professionnel du salarié et mettent en avant une répartition plus juste des richesses.

Aujourd'hui se tient le CTPC avec l'annonce de 2677 nouvelles suppressions d'emplois, avec 15 suppressions d'emplois pour notre seul département. Cela peut paraître faible au regard des autres départements, mais c'est sans compter les nouvelles structures à venir telles la plate-forme CHORUS ou bien encore la réorganisation du centre des pensions sur Toulouse.

Les chiffres clés

- 47,9

Déficit d'emplois pour la seule catégorie C au 31 mars 2011 sur la filière gestion publique.

- 32,4

Déficit d'emplois pour la catégorie B et C, compte tenu des départs à la retraite jusqu'au 31 mars 2011.

+ 15

Nouvelles suppressions d'emplois annoncés lors du CTPC du 06 décembre 2010.

Les documents préparatoires à cette CAPL confirment notre prévision de déficit d'emplois budgétaires non pourvus lors de la CAPL du mois de juillet : - 32,4 emplois avec pas moins de 50 emplois de catégorie C non pourvus. Par cette politique, la Direction anticipe clairement les suppressions d'emplois à venir. Mais surtout, la situation dans l'ensemble des services des deux filières est des plus critique. Chaque jour des collègues craquent, les arrêts maladie se multiplient. Ce n'est pas en apprenant à gérer le stress que les choses vont changer, car la question au coeur de tous ces maux est bien celle de l'emploi.

C'est donc dans un contexte des plus tendus que se tient cette CAPL pour le mouvement interne au 1er janvier.

Même si seulement quelques collègues vont voir leurs desiderata satisfaits, il fallait maintenir ce mouvement comme l'avait demandé la CGT. En effet, le plus souvent une demande de mutation n'est pas que le fruit d'une simple convenance personnelle mais elle peut-être également le moyen de s'extraire d'un environnement professionnel devenu insupportable pour diverses raisons, dont la souffrance au travail (conflits ingérables dans un contexte dégradé, insatisfaction chronique à ne pouvoir accomplir ses tâches faute de moyens suffisants, pression des indicateurs avec pour conséquence une politique managériale de plus en plus incisive ...).

Les suppressions massives d'emplois ne doivent pas remettre en cause ce droit à mutation.

Par ailleurs, nous vous redemandons la clarté la plus totale dans la gestion de l'équipe de renfort. Elle est annoncée à tour de bras dans l'ensemble des services, car l'ensemble des services sont en souffrance. Or, on le constate, la transparence n'est pas de mise. Il est donc nécessaire aujourd'hui que vous vous expliquiez clairement sur les affectations. En effet, l'affectation d'une, voire plusieurs personnes, des équipes de renfort sur résidence ou départementale, en permanence sur un poste ou service confirme soit la nécessité de combler le déficit d'emplois budgétaire non pourvu ou bien les nécessaires créations d'emplois. Le déficit d'emploi dans cette équipe génère également un saupoudrage des effectifs pour des missions de plus en plus courtes, qui ressemblent davantage à une volonté de désamorcer la grogne des postes que de leur apporter un réel soutien.

Enfin, un appel à candidature national a été lancé pour les affectations sur la plate-forme CHORUS. Nous rappelons l'opposition de la CGT à la création de ces centres, qui entraîne des suppressions d'emplois et ouvre une brèche dans le principe de séparation ordonnateur/comptable et s'inscrit également dans la loi sur la mobilité. Le décret d'application de cette loi vient d'être publié le 12 novembre : il institue la possibilité de licenciement des fonctionnaires dont l'emploi a été supprimé suite à restructuration. Le contexte de concentration et de spécialisation des services de la DGFIP laisse craindre le pire pour les personnels.

Pour autant, priorité doit être donnée aux demandes départementales non satisfaites en ce sens. En effet, depuis quelques mouvements et pas seulement pour des affectations Chorus nous voyons des primo-arrivées (ainsi que des emplois « Pacte junior ») dans notre département devancer des demandes antérieures intra départementales. Ceci doit prendre fin au plus vite.

Les réponses de la Direction :

Sur l'équipe de renfort : les affectations sont faites en fonction des effectifs implantés par rapport à l'ORE, des absences éventuelles (maladies, maternité ...), et du taux de remplissage de la bannette Hélios ; enfin, c'est sans oublier l'enjeu prioritaire, selon la Direction, du poste ou service concerné.

La Direction a fait l'effort sur les postes concernés par la création du syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA) qui a pour conséquence un travail important sur la clôture des budgets annexes transférés et par la bascule Hélios.

Sur l'affectation des emplois « Pacte junior » : la Direction a précisé que les recrutements ont été faits sur des postes vacants au 1^{er} septembre 2010 : un à l'accueil au SIP de Toulouse Centre et un à la gestion des imprimés de la DRFIP. Ces emplois sont ciblés, en conséquence ces agents ne peuvent être affectés pour le moment sur d'autres postes ou services.

Départs en retraite : 6 B et 6 C vont partir d'ici au 31 mars 2011. D'autres agents ont jusqu'au 31/12/2010 pour se déterminer sur leur date de départ (parents de 3 enfants, agents en fin de CPA, parents d'enfants handicapés, ...).

Application Hélios : la Direction reconnaît la lenteur de l'application qui selon elle peut avoir trois origines : la vétusté des ordinateurs, la faiblesse de la bande passante, le changement d'opérateur. Cela fait trois mois que l'on nous ressort ces arguments, il faudrait peut être voir à trouver des solutions ! Quand on supprime des centaines d'emplois au nom de l'efficacité d'Hélios, la pilule a du mal à passer !

Le mouvement :

La Direction a considéré que ce mouvement était un mouvement intermédiaire contraint par l'absence d'arrivées extérieures. **En revanche, ce mouvement n'a pas comblé les départs à la retraite, ni pris en compte les déficits d'emplois qui entraînent la fermeture de certains poste en dehors des horaires habituels (comme par exemple le mercredi).**

Catégorie B

Mme PEDAUGE Michelle (Paierie Départementale) va à Chorus – Service Facturier

M. DILLE Jean-Claude (ERD) est affecté à l'ERR

Mme MAGENOUX Chantal (PIAA) va à l'accueil DRFIP et au service Régies (Place Occitane)

Mme TORAL Anne (Secrétariat Direction DRFIP G. Publique) va à la division RH - Pôle Social

Mme BLANCHARD Marylène (T. CHS Marchant) va au Secrétariat de Direction DRFIP G. Publique

Mme BOUSQUET Michèle (CNRS) est affectée à la trésorerie du CHS Marchant

M. LAHOMTZEFF Patrick (DI) est affecté à la DRFIP comme agent huissier commissionné au 1^{er} avril 2011.

Catégorie C

Mme PLENECASSAGNE Coralie (Gestion des comptes) va à Chorus – Service Facturier

M SOLA Jean (Blagnac) va à la Paierie Départementale

Mme TEATINO Adrienne (Produits divers) va à Villefranche-de-Lauragais

M PAIRON Xavier (Villefranche-de-Lauragais) va aux produits divers au 1^{er} avril 2011.

Vos représentants CGT :

Catégorie C : Ghislaine REMY (05 61 26 57 14) – Béatrice SOULANE (05 61 26 57 48)

Catégorie B : Boris BEAUDOIN (05 62 27 64 11) – Laurent BONNET (05 34 26 52 21) – Jean-Marc SERVEL (05 61 32 41 07)



Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Bulletin d'adhésion

NOM : Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie : Grade : Echelon : Indice :

Temps partiel : %

Adresse administrative :
.....
.....

Adresse pour l'envoi de la presse :

- Adresse administrative
- Adresse personnelle

(préciser) :
.....
.....

Tél. :

Mel :

Date : .. / .. / Signature :